



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer dans le cadre des Estivales ;

- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 11 juin à St Palais de Négrignac. Le montant de ce contrat est de 1.477 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 25 juin à Lorignac. Le montant de ce contrat est de 1.477 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un devis pour la compagnie *BOHEMIA*, pour le 10 juin à Jonzac, d'un montant de 450 € TTC.

Fait à Jonzac,  
Le 10 MAI 2022

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes**  
**de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON